

**EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	6
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 8 décembre 2023, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 4 décembre 2023

<u>Objet</u>	Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Madame Maryvonne ALVARD
N° 23/09/09	Représentés Monsieur François COUTAGNE donne pouvoir à Madame Dominique ANCEY
	Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER et Rachel ROUSSET et Monsieur François COUTAGNE
	Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD
Réfection de la toiture et des menuiseries extérieures des niveaux supérieurs de l'école *	Le Maire informe le Conseil Municipal que la toiture du bâtiment de l'école nécessite une rénovation thermique et totale pour permettre une optimisation de la performance énergétique. En effet, ce bâtiment est déjà relié au réseau de chaleur biomasse de la chaufferie bois communale de Vallorcine. De plus, ces travaux permettraient de rénover le premier étage au-dessus de l'école pour d'une part l'installation d'un cabinet médical (à la suite de l'avis de l'ARS concernant le manque de locaux médicaux sur le territoire communal ; un rapprochement avec les praticiens du cabinet d'Argentière (commune voisine) a été opéré afin d'organiser à minima une permanence par semaine dans le village) et d'autre part celle d'un espace de "coworking" sollicité par de nombreux habitants permanents et secondaires. Le deuxième niveau au-dessus de l'école représente la même surface.
Demande de subvention régionale *	Au dernier étage, l'occupation serait donnée pour la réalisation de deux appartements : un pour le praticien venant en renfort du cabinet médical d'Argentière durant la saison touristique, l'autre étant mis à disposition des employés des administrations (école ou collectivité). À cette rénovation de toiture, s'ajoute le changement des toutes les huisseries, afin de répondre aux cohérences thermiques et de consommation d'énergie.
Complément de la délibération n°23/03/19	La commune entreprend la rénovation de gros œuvre et les occupants s'occuperont des aménagements intérieurs. Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention régionale « Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma Commune ou mon EPCI » avec le plan de financement ci-après :

Principaux postes de dépenses	Montant HT TVA non récupérable
Dépenses d'investissement	
<i>Toiture</i>	126 977.06€
<i>Menuiseries extérieures</i>	22 059.88€
TOTAL	149 036.94€

RECETTES

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux
DETR 2022		59 614.78€	40%
Subvention Régionale 2023		59 614.78€	40%
TOTAL des subventions publiques HT		119 229.56€	80%
Autofinancement		29 807.38 €	20%
TOTAL GENERAL		149 036.94 €	100%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention régionale « Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma Commune ou mon EPCI » 2023 ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches